

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10386
10 novembre 1971
ORIGINAL ; FRANCAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA FRANCE AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général communique qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de France une lettre, datée du 25 octobre 1971, indiquant que M. Guy Sotlabre avait été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs en bonne et due forme.

